

**Service instructeur : DDAR**

11 mars 2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER**

**Séance du lundi 11 mars 2024**

**Questions diverses**

**Emetteur de la question : ANEFE**

**Sujet n° 1.16 :**

Serait-il possible d'avoir communication pour les 16 instituts régionaux de formation (IRF) de la base de calcul de la participation des établissements partenaires aux frais de fonctionnement du réseau (valeur du taux sur les recettes d'écolages ou valeur du montant par élève) et le montant total perçu à ce titre par chaque IRF pour l'année 2023.

**Réponse :**

Le montant total perçu au titre de la participation des établissements partenaires aux frais de fonctionnement du réseau s'élève à 6,17 M€ pour l'année 2023. La répartition est la suivante :

	<b>Contributions partenaires</b>
IRF Afrique Australe et Orientale	78 294,81
IRF Afrique Centrale	437 356,03
IRF Afrique Occidentale	382 169,09
IRF Amérique Latine - Rythme Nord	336 745,00
IRF Amérique Latine – Rythme Sud	18 928,18
IRF Amérique du Nord	117 123,77
IRF Asie Pacifique	999 638,70
IRF Europe Centrale et Orientale	556 534,37
IRF Europe Ibérique	352 970,05
IRF Europe du Nord-Ouest et Scandinavie	762 850,68
IRF Europe du Sud-Est	129 566,74
IRF Maghreb Est	518 157,79
IRF Maroc	334 171,53
IRF Moyen-Orient	704 109,34
IRF Océan Indien	290 956,28
IRF Proche Orient	146 233,60
<b>Total</b>	<b>6 165 805,96</b>

La base de calcul est très majoritairement un pourcentage (1 ou 2%) qui s'appuie sur les frais de scolarité et de réinscription des établissements.

Les établissements partenaires d'Amérique du Nord (hors mlf) et les établissements publics d'Australie sont quant à eux facturés sur une participation forfaitaire annuelle par élève.

**AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER**

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | [www.aefe.fr](http://www.aefe.fr)  
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | [www.aefe.fr](http://www.aefe.fr)